



ARRETE AU TITRE DE L'ARTICLE L122-3 DU CODE DE LA  
CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION  
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Référence dossier : AT 059172 25 C0011  
Déposée le : ..... 24/07/2025  
Avis de dépôt affiché le : ..... 29/07/2025  
Complétée le : .... 03/09/2025  
Par : ..... FUNECAP NORD représentée par Monsieur GRASSET Marc  
Demeurant à : ..... 17 Rue de l'Arrivée  
75015 PARIS-15E-ARRONDISSEMENT  
Pour : ..... l'aménagement d'une agence commerciale funéraire  
Terrain sis à : .... 144 b rue du Maréchal Leclerc - 59220 DENAIN

LE MAIRE

VU la demande d'autorisation de travaux n° AT 059172 25 C0011 déposée le 24/07/2025 par FUNECAP NORD représentée par Monsieur GRASSET Marc - 17 Rue de l'Arrivée 75015 PARIS-15E-ARRONDISSEMENT et concernant l'aménagement d'une agence commerciale funéraire - 144 b rue du Maréchal Leclerc - à DENAIN,

VU l'article L 122-3 du code de la construction et de l'habitation,

VU les articles R122-10 à R122-20 du code de la construction et de l'habitation,

VU le procès-verbal en date du 28 octobre 2025 concluant à l'avis favorable de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité, **ci-annexé**,

VU la décision du Préfet en date du 24 novembre 2025 accordant la dérogation aux règles d'accessibilité, **ci-annexé**,

VU le procès-verbal en date du 6 octobre 2025 concluant à l'avis favorable de la commission d'arrondissement de VALENCIENNES pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public, **ci-annexé**,

A R R E T E

**Article 1.** Les travaux décrits dans la demande susvisée sont **AUTORISES**.

**Article 2.** Les prescriptions énoncées dans les procès-verbaux de la commission de sécurité et d'accessibilité devront être intégralement respectées.

Fait à DENAIN

Le

05 DEC. 2025

Le Maire,

Anne-Lise DUFOUR-TONINI



Le demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de réception. A cet effet, il peut saisir le tribunal administratif de Lille d'un recours contentieux.